

**COMMUNE DE SAINT VINCENT DE CONNEZAC**  
**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU**  
**Mardi 05 décembre 2023**

**DELIBERATIONS APPROUVEES :**

<b>NUMERO ORDRE DU JOUR</b>	<b>DELIBERATION NUMERO</b>	<b>OBJET</b>
<b>RAJOUT</b>		Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de rajouter le point suivant à l'ordre du jour : Démission de Laure NORCIA. Le Conseil Municipal accepte. Le Maire informe donc le Conseil Municipal de la démission de Mme Laure NORCIA à compter de ce jour.
<b>1</b>		Approbation du PV de la séance du 11 novembre 2023
<b>2</b>	2023-97	Renouvellement du contrat d'assurance statutaire 2024 CNP approuvé par le Conseil municipal. Monsieur le Maire est autorisé à le signer et chargé de prévoir les crédits au budget.
<b>3</b>	2023-98	Vu la délibération du 11 novembre 2023, la Prime exceptionnelle « pouvoir d'achat » de la FPT a été fixée à 100€ brut en dessous du montant maximum par tranche.
<b>4</b>	2023-99	Révision des loyers au 1 <sup>er</sup> janvier 2024 selon les taux en vigueur.
<b>5</b>	2023-100	Décision modificative : virement de crédits (17 000€) de la section de fonctionnement vers la section d'investissement pour les grosses réparations du tracteur.
<b>6</b>	2023-101	Renouvellement du contrat de maintenance informatique STARGATE pour trois ans par le Conseil Municipal et le Maire est autorisé à le signer.
<b>7</b>	2023-102	Frais de route et repas formation agents : deux agents seront remboursés pour leurs frais.
<b>8</b>	2023-103	Information sur l'indexation contractuelle de l'affermage de l'eau potable par la SOGEDO.
<b>9</b>	2023-104	Approbation à l'unanimité du projet de schéma arrêté par le syndicat mixte du SCOT Pays Périgord Vert.

<b>10</b>	2023-105	Le Conseil Municipal a déterminé des Zones d'accélération pour le développement de la production d'énergies renouvelables (ZAEnR) et approuve la mise en œuvre d'une consultation.
<b>11</b>	2023-106	Cantine scolaire : la cantinière recrutée sera Mme Laure NORCIA
<b>12</b>	2023-107	Le Conseil Municipal est favorable à une meilleure prise en charge des contrats d'apprentissage (CMA)
<b>13</b>	2023-108	Divers : a) Renouvellement de l'adhésion au CNAS pour 2024. Le maire est autorisé à signer et doit prévoir les sommes au budget. b) Remerciements de l'association « Boules au nez » pour la subvention.

## **DELIBERATIONS REJETEES :**

**Néant**